

Note sur la gestion des laboratoires de recherche

Conseil scientifique du 13 novembre 2010

Conseil d'administration du 20 novembre 2010

Table des matières

1- Mise en place d'une nouvelle structuration budgétaire.....	2
2- Affectation des crédits	4
3- Charges communes	4
4- Procédures d'achat, gestion des missions	5
5-Délégation de gestion	6
Annexe 1 - Synthèse de la situation de Lille 1 et propositions d'évolution au regard des propositions du rapport Auber	7
Annexe 2- Arborescence budgétaire recherche	10
Annexe 3- Note technique.....	12
La structure de l'UB recherche	12
La gestion des laboratoires.....	12

La mise en place du nouveau contrat quadriennal se traduit par trois changements importants pour les laboratoires :

- elle modifie d'abord les conditions d'attribution des moyens financiers aux laboratoires : on passe d'une logique de crédits fléchés, par laboratoire, à une logique de crédits globalisés attribués à l'université qui décide des modes de répartition de cette enveloppe globale entre les laboratoires ;
- elle s'accompagne d'une nouvelle structuration de la recherche, autour des instituts, qui sont à la fois des lieux de coopération entre les équipes de recherche et des lieux de définition et de mise en œuvre de stratégies scientifiques ;
- elle s'inscrit dans une nouvelle logique de partenariat avec les grands organismes scientifiques : un nouveau cadre contractuel, le mandat de gestion unique, la réduction du nombre de tutelles...

Ces changements doivent permettre de renforcer la politique scientifique de Lille 1, et de conforter la très bonne reconnaissance scientifique de ses laboratoires. Ils ne suffisent pas en soi et l'un des enjeux importants des prochaines années est de continuer les efforts mis en œuvre pour simplifier les conditions de fonctionnement des laboratoires.

Cette question a fait l'objet de propositions formulées par le Rapport Aubert¹ et d'une note récente de la Direction générale pour la recherche et l'innovation du MESR. Plusieurs d'entre elles sont reprises dans la nouvelle organisation de gestion des laboratoires proposée dans cette note.

1- Mise en place d'une nouvelle structuration budgétaire.

Actuellement la gestion budgétaire et financière des laboratoires de recherche s'effectue au sein des unités budgétaires (UB) des UFR, écoles et institut, au niveau de Centres financiers (CF). Cette structuration budgétaire a les défauts suivants :

1. elle complique la vision globale de l'ensemble de l'activité de recherche de l'établissement et de ce fait le pilotage scientifique ;
2. elle ne facilite pas les démarches de mutualisation entre des laboratoires appartenant à des composantes différentes ;
3. elle complique la gestion des directeurs de laboratoires : ceux-ci sont responsables des différentes opérations, mais ils ne disposent pas de la délégation de signature du Président et ils dépendent formellement du directeur de composante, qui lui seul bénéficie de cette délégation de signature.

La gestion « physique » (les différents actes matériels à travers notamment le logiciel SIFAC) est selon les cas effectuée soit par les laboratoires, soit par les services de la composante d'accueil.

1 « Vers un partenariat renouvelé entre organismes de recherche, universités et grandes écoles » avril 2008. L'annexe 1 récapitule les faiblesses pointées par le rapport Auber, indique la situation de Lille 1.

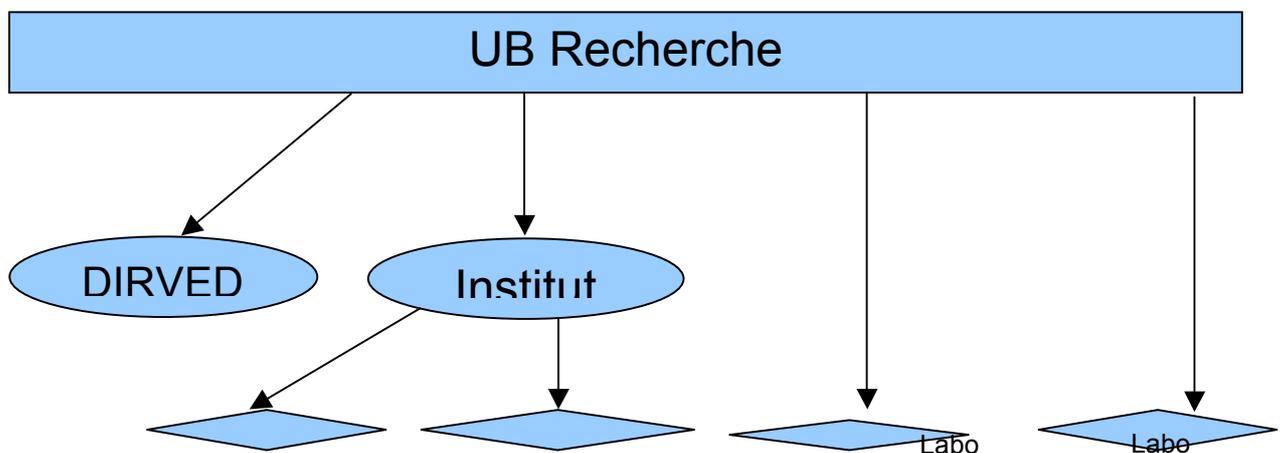
Il est donc proposé de mettre en place une unité budgétaire « Recherche » qui sera dédiée

1. à la gestion des laboratoires et des instituts et regroupera l'ensemble des budgets de ces derniers.
2. à la gestion de la DIRVED (fonctionnement, BQR)

Cette nouvelle structuration lève les trois difficultés soulignées ci-dessus. Elle permet aussi au Président de déléguer sa signature aux directeurs de laboratoires ; cela facilite la gestion des crédits par les laboratoires et permet un plus grande souplesse en matière d'achats publics et de frais de déplacement².

La nouvelle arborescence budgétaire «recherche » serait la suivante :

1. niveau 1 : UB Recherche
2. niveau 2 : DIRVED, instituts, laboratoires non rattachés à un institut, fédérations
3. niveau 3 : laboratoires rattachés à un institut.



La mise en place du niveau 2, avec des CF spécifiques aux instituts permet :

- d'attribuer des moyens spécifiques à ces instituts ;
- de leur permettre de mettre en place des opérations mutualisées, par exemple pour les crédits d'investissement qui pourraient être gérés en programmation pluriannuelle.

La gestion physique est assurée

- soit par les laboratoires, pour les plus importants d'entre eux qui bénéficient des compétences et des personnels ;
- soit par les composantes d'accueil, avec dans certains cas la mise en place de plates-formes mutualisées, qui agissent alors en tant que prestataire de services pour leurs laboratoires.

² Une autre solution était possible : conserver la gestion budgétaire et financière au sein des UB des composantes: la délégation de signature était alors possible sauf pour les instituts et écoles internes dont les directeurs sont ordonnateurs des recettes et des dépenses. Elle ne permettait pas non plus de lever les deux premières difficultés.

2- Affectation des crédits

Les crédits de l'établissement sont désormais entièrement globalisés : Lille 1 dispose d'une dotation globale, laquelle remplace à la fois l'ancienne dotation globale de fonctionnement (DGF) et l'essentiel de la dotation quadriennale. Cependant, une partie des ressources devrait encore faire l'objet d'un contrat quadriennal, mais la position ministérielle sur ce point devra être précisée.

Le Conseil d'administration doit donc décider de l'affectation de cette enveloppe pour les différentes missions de l'université, en fonction du projet d'établissement, et pour la couverture de ses différentes charges de fonctionnement. C'est l'objet de la lettre de cadrage, votée par le CA en septembre.

Pour la recherche, des crédits sont donc directement affectés à la DIRVED pour :

1. le fonctionnement et à l'investissement des laboratoires
2. les écoles doctorales
3. la politique scientifique
4. le fonctionnement de la DIRVED

D'autres ressources sont aussi affectées à d'autres services, mais concernent la recherche. Il s'agit notamment :

1. du Service Commun de Documentation
2. de la politique des TIC
3. des charges d'infrastructures

Le CA décide donc de l'enveloppe globale attribuée pour le fonctionnement et l'investissement des laboratoires au moment de la lettre de cadrage. Il doit ensuite décider de la répartition de cette enveloppe entre les laboratoires et les instituts, après avis du Conseil Scientifique. La proposition de répartition est du ressort de l'équipe de direction. Il sera proposé :

- une répartition des crédits entre les laboratoires, en fonction des priorités de politique scientifique et des évaluations de l'AERES
- l'attribution de cette enveloppe des crédits aux instituts, qui auront la possibilité de décider de la répartition définitive de ces crédits en fonction des stratégies scientifiques élaborées par leurs conseils d'instituts et de leurs programmes pluriannuels d'investissement.
- Pour les laboratoires non rattachés à des instituts, les crédits seront affectés directement sur leurs CF.

3- Charges communes

La démarche du budget global permet de repenser le système des prélèvements sur les laboratoires pour couvrir un certain nombre de charges liées à l'activité de recherche. La question de la prise en charge des frais d'infrastructure est cruciale. Actuellement ils représentent environ huit millions € (hors grosse maintenance) pour l'ensemble de l'établissement. Deux approches sont envisageables :

- affecter dans le budget primitif de l'établissement une enveloppe budgétaire nécessaire à la couverture de ces charges ; c'est la démarche actuelle qui présente plusieurs inconvénients :
 - elle ne facilite pas une démarche de coûts complets, parce que les charges n'apparaissent pas dans le budget des unités de recherche, mais dans celui de

l'établissement ;

- elle conduit à mettre en place des prélèvements spécifiques, qui ne sont pas toujours très lisibles et bien compris ;
 - elle ne responsabilise pas les laboratoires qui d'une part ne sont pas incités à réduire des dépenses qui pourraient l'être de façon à dégager des ressources pour d'autres utilisations et qui d'autre part ne sont pas placés dans une logique de gestion globale de l'ensemble de leurs ressources financières ;
 - elle pose un problème d'ajustement du budget en cas de forte hausse de certains coûts (électricité, gaz) car si ces augmentations n'ont pas été anticipées lors de l'élaboration du budget primitif, l'établissement doit supporter les surcoûts sur ses réserves.
- Attribuer directement une enveloppe aux laboratoires³ pour supporter ces charges et re-facturer ensuite les dépenses. Cette démarche lève les inconvénients mentionnés. Elle pose cependant le problème de l'évaluation des charges réellement supportées par les composantes de l'université. Le problème est en effet complexe : il n'y a pas systématiquement de compteurs pour tous les bâtiments, ces derniers correspondent à des usages variables (recherche, enseignement, administration), les charges d'infrastructure dépendent aussi de la nature de l'activité (e.g. les dépenses de fluides sont plus élevées pour la Chimie que pour les SHS)...Une solution est de mettre en place un système forfaitaire, avec une charge reconnue par m², avec une certaine différenciation selon l'activité (par exemple pour les fluides x€/m², avec trois valeurs possibles de x: labos SHS, labos sciences dures peu consommateurs d'énergie, labos sciences dures fortement consommateurs).

Il est proposé de mettre en place cette seconde démarche, de façon expérimentale en 2010 — mise en œuvre de la démarche complète pour un institut, et pour les autres mise en place de la démarche d'une façon informative de façon à les préparer à la nouvelle démarche — et définitivement pour le budget 2011.

4- Procédures d'achat, gestion des missions

Lille 1 a déjà pris des mesures⁴ allant dans le sens d'une plus grande responsabilisation et d'un assouplissement de la gestion dans ces deux domaines.

Pour les frais de mission, la procédure mise en place est plus favorable que celle du CNRS : les montants et modalités retenues pour le remboursement des différents frais sont les mêmes, mais la procédure de marchés publics est appliquée de façon plus souple mais conforme à la comptabilité publique, puisqu'il est toujours possible d'acheter son titre de transport auprès d'un prestataire plus compétitif et de se faire rembourser par la suite.

Pour les marchés publics, conformément au code des marchés publics (CMP) du 1er août 2006 modifié en 2008 et de l'ordonnance du 6 juin 2005 l'université a mis en place une procédure qui permet une grande souplesse pour les achats scientifiques :

- les achats de recherche sont soumis au CMP mais sur décision du Président la

3 Le même raisonnement vaut pour les autres composantes de l'établissement.

4 Par une délibération du 25 avril 2008 pour les frais de mission, et par une délibération du 13 février 2009 pour les marchés publics. Ces dispositions concernent bien entendu toutes les composantes de l'université.

- réglementation de l'ordonnance de 2005 sera retenue quand elle est la plus appropriée.
- chaque laboratoire de recherche pour les achats classés recherche est niveau d'appréciation des besoins (appréciation du seuil par famille au niveau de chaque laboratoire).

La délégation de signature permettra d'aller plus loin en déléguant, au moins dans la limite d'un certain seuil, le pouvoir adjudicateur aux directeurs de laboratoires.

La carte d'achat qui permet d'effectuer des achats auprès de fournisseurs préalablement référencés sera mise en œuvre en concertation avec l'agent comptable.

5-Délégation de gestion

Les dispositions décrites ci-dessus (UB recherche, délégation de signature, frais de mission et achats publics) permettent de s'engager dans la démarche de la délégation globale de gestion. L'idée est de transférer la responsabilité de l'ensemble de la gestion (gestion administrative et financière, gestion des contrats, achats publics, ressources humaines, hygiène et sécurité) à l'une des tutelles. Cette question sera un point essentiel de la négociation avec le CNRS. Elle suppose que l'on avance sur les dimensions autres que financières et budgétaires.

Annexe 1 - Synthèse de la situation de Lille 1 et propositions d'évolution au regard des propositions du rapport Auber

Constat du rapport	Evaluation Lille 1	Proposition d'évolution
délégations de signature		
lourdeur des procédures	Seuls les directeurs d'UFR ont la délégation de signature les directeurs d'écoles et instituts sont ordonnateurs secondaires de droit et ont délégation de pouvoir	délégation de signature administrative pour signer les autorisations de déplacement délégation de signature en matière financière permettrait aux directeurs de labo de signer les bons de commande voire les marchés. Cette délégation peut être modulée en fonction du montant et être soumise à contrôle à postériori.
place des unités de recherche dans l'arborescence budgétaire des universités		
manque d'autonomie des unités de recherche	les unités de recherche sont rattachées à une UFR ou une école ou un institut	une plus grande autonomie passe par la délégation de signature celle-ci peut se faire sans problème dans les UFR, par contre le président ne peut pas déléguer sa signature dans les écoles et instituts. La solution est la création d'une UB recherche avec une gouvernance en lien avec la DIRVED et son directeur
Gestion des unités de recherche	suyant l'organisation et leur importance, certaines unités ont un service financier compétent en matière de gestion	Mise en place de plates-formes mutualisées pour certaines composantes les unités n'ayant pas un tel service
frais d'infrastructure	actuellement les coûts d'infrastructure de la recherche sont supportés en partie par les laboratoires avec un prélèvement de 4% et par l'affectation de la dotation infrastructure du contrat quadriennal aux charges générales de l'université	les unités de recherche devraient participer au coût complet aux charges d'infrastructure et ces coûts devront être intégrés dans l'attribution des moyens
systèmes informatiques		
grande diversité des systèmes de gestion		

Constat du rapport	Evaluation Lille 1	Proposition d'évolution
procédures budgétaires		
attribution annuelle des moyens et manque de plans pluriannuels d'investissement	tous les crédits sont ouverts dès le BP de l'année selon le contrat quadriennal et jusque 2008 entièrement reportables pas de programmation pluriannuelle d'investissement d'où la politique des reports	la gestion globalisée des crédits doit permettre une meilleure attribution en fonction des besoins et la mise en place de programmes pluriannuels d'investissement
attribution tardive des crédits	seul le BQR peut être attribué tardivement pour les crédits hors contrat quadriennal l'ouverture des crédits dépend de leur date de notification, toutefois la procédure des RA permet l'attribution des crédits dès la notification	avancer le CS pour l'attribution du BQR
limitativité des masses	actuellement la répartition par masse est faite par le labo lui-même et la réglementation définit les masses et la possibilité de passage de l'une à l'autre toutefois l'université par ses fonds d'avance permet des échanges entre masse	la gestion globalisée permettra aussi plus de souplesse car les masses seront plus importantes pour faire face aux besoins
procédure d'engagements	Les bons de commande sont saisis dans SIFAC dans la plupart des cas directement par le labo ainsi que la validation du service fait; la signature reste au directeur de l'UFR	la délégation de signature doit permettre au directeur de labo de signer les commandes; celle-ci peut être totale ou limitée à un montant maximum
Disparité de la TVA	l'université est soumise à la réglementation et engage ses dépenses TTC	besoin d'aligner sur la démarche CNRS (HT) mais décision de l'Etat.
délais paiement et carte d'achat	actuellement les délais de paiement sont inférieurs à 45 jours et le passage à 30 jours se fera progressivement grâce notamment à la mise en place du service facturier	la carte d'achat pourrait être mise en place en concertation avec l'Agent comptable
Les contrats		
disparité dans le mode de gestion des contrats	suivant les contrats relevant du secteur commercial ou non, les contrats sont gérés différemment. s'ils relèvent du secteur commercial, ils sont gérés par le SAIC, la gestion est HT et un prélèvement de 11% de frais de gestion Sinon ils sont gérés par le service des conventions en TTC et le prélèvement est de 4% Toutefois de plus en plus de contrats sont calculés au coût complet comme les inter reg	aller vers une application totale des coûts complets
qualité de soutien au montage des dossiers	Le service juridique du SAIC et la DIRVED apportent leur soutien au montage des dossiers	développer la spécialisation du montage de dossiers particulièrement au niveau européen. Rôle du PRES?

Constat du rapport	Evaluation Lille 1	Proposition d'évolution
procédures d'achat		
lourdeur des procédures	L'université a adopté pour ses marchés publics le code des marchés publics du 1er août 2006 modifié et l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005. Chaque laboratoire est NAB pour les besoins de la recherche (famille 5) nomenclature commune au CNRS	délégation du pouvoir adjudicateur au directeur de labo . Délégation qui peut être restreinte à un certain montant Mise en place de la carte achat
gestion des missions		
les modalités d'organisation et de remboursement des déplacements sont un sujet de crispation pour beaucoup de laboratoires	La procédure de remboursement mise en place en 2008 par Lille1 est plus favorable que celle du CNRS La procédure des marchés publics s'applique en matière de titre de transport mais il est toujours possible d'acheter son titre de transport et de se faire rembourser par la suite	la délégation de signatures devrait permettre d'avoir plus vite les ordres de missions et le remboursement

Annexe 2- Arborescence budgétaire recherche

Cette structure est susceptible d'être modifiée à la marge

CF/CC/CP		CF/CC/CP			responsable
9471	fonctionnement DIRVED				
9472	Politique Scientifique				
9473	Institut de recherche pluridisciplinaire en sciences de l'environnement IREPSE	94721	BQR		
		94722	Politique scientifique		
		94731	Institut IREPSE		Pauwels
		94732	investissement		Pauwels
		9473655	génétique & évolution pop. Végétales	GEPV	Cuguen
		94736551	GEPV convention	GEPV	Cuguen
		9473551	physicochimie proces combustion&atmosphè	PC2A	Pauwels
		94735511	PC2A convention	PC2A	Pauwels
		947385	Océanologie et Géosciences	LOG	Schmitt
		9473851	LOG convention	LOG	Schmitt
		947375	Géosystème		
		9473751	Géosystème convention		
		9473452	Optique atmosphérique	LOA	Parol
		94734521	Optique atmosphérique convention	LOA	Parol
		9473457	ICARE		Descloitres
94734571	ICARE convention		Descloitres		
9474	Institut Chevreul Inst. Des molécules et de la matière condensée				
		94741	Institut IMMCL		J.M.Lefebvre
		94742	investissement		J.M.Lefebvre
		9474552	unité de catalyse et chimie du solide	UCCS	Lionel Montagne
		94745521	unité de catalyse et chimie du solide conv.	UCCS	Lionel Montagne
		947451	Unité de matériaux et transformation	UMET	Legris
		9474511	Unité de matériaux et transformation conv	UMET	Legris
		947452	unité de chimie moléculaire et spectroscopie	UCMS	Buntinx
		9474521	chimie moléculaire et spectroscopie conv	UCMS	Buntinx
		947453	Miniatur synthèse, analyse, protéomique	MSAP	Rollando
		9474531	Miniatur synthèse, analyse, protéomique conv	MSAP	Rollando
		9475	Institut de recherche pluridisciplinaire biologie et biotechnologie IRPBB		
		94751	Institut biologie et biotechnologie		Mazurier
		94752	investissement		Mazurier
		9475658	institut biologie de Lille	IBL	Delaunoit
		94756581	institut biologie de Lille conv	IBL	Delaunoit
		9475651	glycobiologie structurale et fonctionnelle	UGSF	Michalski
		94756511	glycobiologie structurale et fonctionnelle conv	UGSF	Michalski
		947551	Institut recherche interdisciplinaire	IRI	
		9475511	Institut recherche interdisciplinaire conv	IRI	
		9475650	neuroimmunologie et neurochimie evo.		Salzet
		94756501	neuroimmunologie et neurochimie evo.conv		Salzet
		9475653	physiologie cellulaire	Phycel	Prevaskaya
		94756531	physiologie cellulaire conv	Phycel	Prevaskaya
		9475656	sig. Facteurs croissance cancer du sein		Hondermarck
		94756561	sig. Facteurs croissance cancer du sein conv		Hondermarck
		9475657	Stress abiotique et diff végétaux cultivés	SADV	Hilbert
		94756571	Stress abiotique et diff végétaux cultivés conv	SADV	Hilbert
		947552	procédés biologiques et génie enzymique	probiogen	Dhulster
94/5521	procédés biologiques et génie enzymique conv	probiogen	Dhulster		

CF/CC/CP		CF/CC/CP			responsable
9476	Sciences et technologie de l'information et de la communication IRCICA				
		94761	IRCICA		Cappy
		94762	investissement		Cappy
		9476352	institut d'électronique, microelec et nanotech	IEMN	BUCHAILLOT
		94763521	inst d'électronique, microelec et nanotech conv	IEMN	BUCHAILLOT
		9476351	laboratoire informatique fondamentale Lille	LIFL	Tison
		94763511	labo informatique fondamentale Lille conv	LIFL	Tison
		9476353	electrotechnique &electronique de puissance	L2EP	Piriou
		94763531	electrotechnique &electronique de puissance conv	L2EP	Piriou
		94761	Laboratoire automatique,génie info et signal	Lagis	Colot
		947611	Laboratoire automatique,génie info et signal conv	Lagis	Colot
94771	Labo Painlevé				BESSE
947711	Labo Painlevé convention				BESSE
94772	institut mécanique céleste				Vienne
94773	Fédé recherche N/PdC				
94781	labo mécanique de Lille			LML	Stanislas
947811	labo mécanique de Lille conv			LML	Stanislas
94791	Physique des lasers, atomes molécules			PhLAM	Wlodarczak
947911	Physique des lasers, atomes molécules conv			PhLAM	Wlodarczak
9470	INSTITUT SHS (sous réserve de mise en place)				
		94701	institut SHS		
		94702	investissement		
		9470951	territoires, villes enviro et société	TVES	Paris
		94709511	territoires, villes enviro et société conv	TVES	Paris
		9470151	Centre lillois etudes, recherches socio éco	CLERSE	Vaneecloo
		94701511	Centre lillois etudes, recherches socio éco conv	CLERSE	Vaneecloo
		9470225	Lille économie management	LEM	DEMIL
		94702251	Lille économie management conv	LEM	DEMIL
		9470152	Eco quantitative, interaction politiques publiques econ	EQUIPPE	Jayet
		94701521	Eco quantitative, interaction polit publiques econo conv	EQUIPPE	Jayet
		94701	Centre interuniversitaire de recherche en educ de Lille	CIREL	Clenet
		947011	Centre interu de recherche en educ de Lille conv	CIREL	Clenet
		94702	histoire des sciences		Maitte
94702	Activité physique muscles et santé				Bastide
94703	Environnement périnatal et croissance				Viau
94706	Dynamique et structure matériaux moléculaires			UDSMM	Buisine
94707	Formations doctorales				
		947071	ED Science pour ingénieur	SPI	Gazalet
		947072	ED Sc. Matière rayonnem&environnement	SMRE	Demyonck
		947073	ED Sc. Eco&sociales, aménagement,managemt	SESAM	Dereumeaux
		947074	Collège doctoral Européen		
94708	Politique de valorisation				
94709	Noropale				

Annexe 3- Note technique

La création de l'UB recherche entraîne des modifications de structure, de procédure et de Gestion. Cette note a pour objet de clarifier les nouvelles procédures qui seront mises en place afin de donner aux laboratoires un maximum d'efficacité et de simplicité dans la gestion de leurs crédits.

Cette note aborde les points suivants :

La structure de l'UB recherche.

La procédure de gestion des investissements.

Le traitement des charges de structure des laboratoires.

La structure de l'UB recherche

L'UB recherche est structurée en instituts, fédérations, à l'intérieur desquels s'inscrivent les laboratoires.

Chaque institut ou fédération est doté d'un CF (centre financier) pour les crédits de fonctionnement de l'institut ou de la fédération et d'un CF pour les crédits d'investissement, qui feront l'objet au cours de l'année d'une dotation aux laboratoires en fonction des projets.

Chaque laboratoire est référencé par 2 CF, le premier pour le fonctionnement du laboratoire et le deuxième comme support des crédits de convention de type FEDER, Région ou ANR (Voir annexe 2)

La gestion des laboratoires

Les crédits de fonctionnement

La gestion de ces crédits peut se faire directement par le laboratoire quand celui-ci dispose de la structure et des moyens humains et techniques pour assumer cette gestion.

Dans la majorité des cas la gestion se fera avec l'aide du service de gestion financière de la composante support ou d'une plate forme commune à différentes composantes. Celui-ci apportera aide et conseil pour l'utilisation et le suivi des crédits, plus particulièrement dans la mise en place des DBM (demandes de changement de masse, inscription de crédits nouveaux spécifiques aux laboratoires), éventuellement saisie des commandes et validation du service fait dans SIFAC si ces fonctions n'ont pas été décentralisées au niveau laboratoire.

Les crédits d'investissement

Il faudra distinguer les investissements courants (petits matériels) gérés au niveau du laboratoire et les investissements pluri annuels concernant de grandes opérations d'investissement, mobilisant souvent plusieurs sources de financement.

La gestion de ces derniers crédits se fera de façon centralisée au niveau du service du budget, et du bureau des conventions. En effet dans le cadre d'investissement devant se dérouler sur plus d'un exercice, une opération pluriannuelle d'investissement sera créée ce qui permettra d'identifier dès l'origine du projet le financement complet de l'opération, de présenter ces opérations au CA, d'ouvrir dès le budget de l'exercice suivant les crédits nécessaires et de permettre s'il y a lieu les reports.

Ces opérations d'investissements sont souvent financées à la fois par un organisme de type FEDER, Région ou ANR et les ressources de l'établissement, d'où l'avantage de gérer l'ensemble de ces crédits par un même service, facilitant de cette façon la justification de ces opérations auprès des financeurs extérieurs.

Il est bien entendu que la décision d'engagement des dépenses reste au directeur du ou des Laboratoires concernés et que les émissions des bons de commandes et la validation du service fait se fera dans ces mêmes laboratoires.

Le service apporté par le bureau des conventions sera d'aider à établir le financement complet de l'opération, à définir avec les directeurs de laboratoires les tranches annuelles de financement, à prévoir les tranches de financement qui seront à ouvrir au budget de l'exercice N+1 et à calculer les reports éventuels.

Encadré : traitement des différents cas d'investissement

Investissement pour une seule année et concernant un seul laboratoire : le crédit d'investissement est viré sur le CF du laboratoire concerné

Investissement pour plus d'une année et concernant un seul laboratoire :

- Création d'un programme pluriannuel d'investissement
- Virement de l'investissement sur le CF du laboratoire concerné
- S'il y a un financement complémentaire de type FEDER, Région ouverture de ce crédit sur le CF convention du laboratoire

Investissement pour plus d'une année et concernant plusieurs laboratoires d'un même institut

- Création d'un programme pluriannuel d'investissement
- Le crédit attribué au projet reste sur le CF d'investissement de l'institut inscrit dans un eOTP identifié
- S'il y a des financements complémentaires, ceux-ci sont également ouverts sur le CF d'investissement et feront l'objet d'eOTP identifiés

Investissement pour plus d'une année et concernant plusieurs laboratoires n'appartenant pas au même institut ;

- Chaque cas sera étudié pour apporter la meilleure solution possible et la plus grande facilité aux laboratoires.

Facturation interne

Les laboratoires doivent faire face à 2 types de charges :

- Les coûts d'infrastructure (eau, gaz électricité, etc.)
- Les coûts générés par l'utilisation des services de la composante support ou par la contribution à certaines activités (photocopies, blanchisserie, produits chimiques, etc.)

Dans le premier cas une facturation sera faite par les services financiers de l'université sur une

base de coût au m² différencié suivant l'activité.

Dans le deuxième cas une facturation sera faite par la composante envers les laboratoires concernés d'après une estimation basée sur les dépenses de l'année N-1. Si une somme forfaitaire devait être demandée, celle-ci devra avoir fait l'objet d'une discussion en Conseil d'UFR et justifiée au moment du budget.

Dans les 2 cas une première facturation interviendra en début d'année à hauteur de 80% du coût total estimé puis en fin d'année (une date limite sera à déterminer) une régularisation sera faite sur la base des dépenses réellement constatées.

Les composantes inscriront la totalité de ces recettes internes dans leur budget primitif (domaine fonctionnel RZ1), recettes qui permettront de couvrir des dépenses de formation ou de pilotage.

La dépense de facture interne faite par les laboratoires se fera dans le domaine fonctionnel DZ12